



Réponse du Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural à la question parlementaire n° 5896 des honorables Députés André Bauler et Gusty Graas

1. Dans quelle mesure et à quel rythme le service en question a-t-il été sollicité ces derniers temps ?

Il n'y a pas eu de contacts ces derniers temps.

2. Monsieur le Ministre peut-il fournir des précisions concernant l'organisation concrète de ce service telle qu'elle se présente actuellement ?

Le service ne fonctionne que deux heures par semaine. En dehors de cette période, les demandeurs ont toujours la possibilité de laisser un message au répondeur.

3. Depuis l'éclatement de la pandémie en mars 2020, les problèmes personnels éprouvés par des ressortissants du monde agricole et horticole ont-ils pris une autre teneur ? Quelles sont les situations de détresse les plus souvent rencontrées par les personnes visées par le service ?

Les problèmes évoqués traitent en général les mêmes sujets qu'avant la pandémie. Comme déjà évoqué dans notre réponse à la question parlementaire n°2108, les échanges avec les demandeurs restent anonymes et confidentiels.

Luxembourg, le 18 mars 2022

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural,

(s.) Claude HAAGEN